

ARMÉE de terre

13^e CORPS D'ARMÉE.

26^e DIVISION.

51^e BRIGADE.

Désignation
du corps
ou de
la formation.

105^e Régiment d'Infanterie

MODÈLE N° 3.

Instruction ministérielle
du 23 juillet 1894
Mise à jour au 30 avril 1912

Format : 0^m,26 sur 0^m,18.

Nancy et Paris. — Imp. et lib. milit. Marc Imhaus et René Chapelot. — Trés n° 67

(1) Qualité du signataire de
l'acte.

Nous soussigné (1)

Major Paul

(2) Nom et prénoms.

certifions que le nommé (2)

Sous Lieutenant au 105^e Régiment d'Infanterie

Parras François

(3) Nom et prénoms des père
et mère.

fils de (3)

Antoine

et de

Amable Buissonnet

(4) Date et lieu de naissance.

né le (4)

treize décembre 1892

, à

Charmes

(5) Grade.

département de

L'allier

(5) soldat 2^e classe au 105^e

7^e C^{ie}

(6) Date et lieu de la dispari-
tion.

inscrit sous le n°

4670

du registre matricule, a disparu le (6)

le 7 ou 9 septembre 1914

à la ferme de Malplantausse près Rambervillers Vosges et que, depuis cette époque, toutes

les recherches auxquelles il a été procédé pour découvrir son sort sont demeurées infructueuses.

CIRCONSTANCES DE LA DISPARITION.

(Donner tous les détails possibles; mentionner s'il y a présomption de décès et les témoignages, etc.)

D'après le sergent Tanyon et les soldats Trugue et Goudard - 7^e C^{ie} du
105^e Régiment d'Infanterie le soldat Barras a été blessé grièvement au
début du mois de Septembre 1914 à la ferme du Chau Chaudron près
Rambexillers Tâsches.

Le caporal Menguy de la même C^{ie} a presque la certitude que ce soldat
a été tué ou a succombé aux suites de ses blessures le 7 ou 9 Septembre 1914
et qu'il est inhumé à la ferme de Malplantause près Rambexillers.

Fait à un armées, le 10 février 1916.

(7) Nom et prénoms. — Sous-
Intendant militaire (cu) Médecin
chef.

Vu par nous (7) bleument Charles Félix
Sous Intendant m^{re} de la 26 D.I



Altier



3u Garde 102

2 MAR 1918

A-1025

E

MINISTRE DE LA GUERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT
de l'ADMINISTRATION

SERVICE GENERAL DES PENSIONS

2° Service

Section de l'Etat Civil

Subd. N° 23

NOTE DE SERVICE

adressée par la SECTION de L'ETAT CIVIL
à la SECTION des RENSEIGNEMENTS aux FAMILLES

26-2-18
DEMANDE

-:-

Paris, le 1 - MAR 1918

La Section de l'Etat Civil prie la
Section des Renseignements aux Familles
de lui faire connaître si le nom du

Soldat Barras Francois
M^e 4670 ne en 1892

du *10^e Infanterie*

ne figure pas sur les listes de pri-
sonniers qui lui sont parvenues jus-
qu'à ce jour.

La Section de l'Etat Civil a reçu
pour le *Soldat Barras*

acte disparition
1° un état de pertes le signalant
disparu
comme étant décédé le *7 ou 9 Sept. 1914*
à *Bamberwillers*

2° un acte de disparition.

Le Chef de la Section de l'Etat Civil,

REPONSE

-:-

Paris, le 4-3-1918

En réponse à la demande ci-contre,
le Chef de la Section des Renseigne-
ments aux Familles certifie que le nom

du soldat *Barras Francois*

du *105^e Inf.*

du

Ne figure pas sur les listes de
Prisonniers parvenues jusqu'à ce jour

Pour le Chef du Bureau de Renseignements
sur les Prisonniers de Guerre et P.O.

J. Amy

139: Régiment d'inf^{ie}
4^e C^{ie}

Déclaration du Sergent Fourvet Charles
au sujet du décès du soldat Barrias François
de la 4^e C^{ie} du 105^e Régiment d'Infanterie

Le Sergent Fourvet déclare avoir
vu le soldat Barrias François mort
des suites de blessures reçues au cours de
combats livrés en Septembre 1914 près
Pambervilliers. Son cadavre a été inhumé
près du lieu dit "Ferme de Chan-Chandron"

Fait à Amiens le 18 Octobre 1917

Fourvet

N^o M^{le} 4670 Section de l'Etat Civil Subd. n^o 23 MODÈLE N^o 64

105^{me} Régiment d'Infanterie

Reglement du 20 Mars 1906
sur l'administration des corps
de troupe.
(Dispositions générales)

(1) Indiquer le corps.
(2) Grade, nom et prénoms

ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

Format 0=26X0=18

du⁽²⁾ soldat Barrias François

ÉTAT CIVIL	SIGNALEMENT		
Né le <u>13 Décembre 1892</u>	Cheveux <u>Châtain-clair</u>		
à <u>Charmes</u>	Yeux <u>Bleu-foncé</u>		
canton de <u>Garnat</u>	Front <u>modér. recouvert</u>		
département de <u>S. Ollier</u>	Nez <u>Rectiligne</u>		
résidant à <u>Montégnon</u>	Visage <u>Large</u>		
canton de <u>Garnat</u>			
département de <u>S. Ollier</u>	Renseignements physiologiques		
Profession <u>Bonnetique agricole</u>	complémentaires :		
Fils de <u>Antoine</u>	<u>Levres minces. Bouche petite</u>		
et de <u>Burlinat Emile</u>	<u>menton saillant</u>		
domiciliés à <u>Charmes</u>			
canton de <u>Garnat</u>	Taille : 1 mètre <u>67</u> centimètres.		
département de <u>S. Ollier</u>	Taille rectifiée : 1 mètre _____ cent		
Marié le <u>3 Février 1913</u>	Marques particulières :		
à demoiselle <u>Lalbat Louise</u>	<u>Cicatrice d'abcès au dessus</u>		
alors domiciliée à <u>Charmes</u>	<u>de la tempe gauche</u>		
département de <u>S. Ollier</u>			
Autorisation du _____			
Jeune soldat <u>appelé le 10 Octobre 1913</u> de la classe de <u>1912</u>, de la subdivision de <u>Montégnon</u>, canton de <u>Garnat</u> _____, partie de la liste. N^o <u>148</u> au registre matricule du recrutement.			
Ou : Engagé volontaire pour _____ ans, le _____ 1 _____ à _____, département de _____ A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 1 _____, de la subdivision de _____ _____, canton de _____ _____, partie de la liste. N^o _____ du recrutement.			
EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DEVRA PASSER DANS			
LA RÉSERVE de l'armée active	L'ARMÉE TERRITORIALE	LA RÉSERVE de l'armée territoriale	DATE DE LA LIBÉRATION du service militaire
<u>1^{er} 8^{me} - 1915</u>	<u>1^{er} 8^{me} - 1926</u>	<u>1^{er} 8^{me} - 1933</u>	<u>1^{er} 8^{me} - 1940</u>

SERVICES SUCCESSIFS,
CAMPAGNES ET BLESSURES

SERVICES SUCCESSIFS,
CAMPAGNES ET BLESSURES (Suite)

Soutien de famille
Incorporé au 10^e Rég^t d'Inf^{rie}
à compter du 10 octobre 1913
services combattant du 1^{er} octobre 1913
Arrivé au corps et soldat de 2^e Classe
le 10 octobre 1913
Disparu le 7 ou 9 septembre 1914
à Rambervillers (Vosges)
Avis officiel du 23/2 1916

Campagnes

Contre } du 2 Août 1914
l'Allemagne } au 7 ou 9 sept^{re} 1914

A *C. Riom* le *2 Mars* 1918

VÉRIFIÉ : Le Major,

CERTIFIÉ : Le Trésorier,

VU : Le Président du Conseil d'Administration,